



COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion du 14/10/2025

Présidence : ZAVADA Richard .

Présents : PLAN Joël, DELORME Bernard, VILLAND Jean-François.

Absent excusé : Sans Objet

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE- CRTIS

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CHANGEMENT DE NIVEAU

➤ **T7 PN à T6 PN**

ST BARTHELEMY GROZON- STADE COMMUNAL - NNI 72160101. Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 15/09/2025, de l'AAC, du 16/09/2025. La commission recommande de changer les buts à 11.

➤ **T5 PN à T4PN**

ST ETIENNE DE FONTBELLON - STADE DU COLOMBIER - NNI 72310101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 29/07/2034. La C.F.T.I.S a donné un avis préalable favorable, pour un changement de niveau de classement de l'installation, de T5 SYN, à T3 SYN (30/01/2025). La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, prend acte que la partie vestiaires a été modifiée (Rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président, le 19/09/2025). La liaison sécurisée entre l'aire de jeu et les vestiaires, n'est pas réalisée.





➤ T6 PN à FOOT A8

CHAROLS - STADE MUNICIPAL - NNI 260780101. Cette installation est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de classement de la mairie, et du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, du 30/09/2025. La commission acte que l'installation n'est utilisée qu'en Football réduit (pas de buts à 11, pas de traçages à 11).

➤ T7 PN à T5PN

CORNAS - STADE DES LACS - NNI 70700102. Cette installation, entièrement clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 03/04/2028. La CDTIS du district de Drôme Ardèche, prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président, le 18/09/2025, de l'AOP du 30/03/2018.

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T5 PN

AOUSTE SUR SYE - STADE BUISSON - NNI 260110101. Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 15/09/2025. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, prend connaissance, de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président le 11/09/2025. La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public, avec la capacité d'accueil de l'installation. La commission recommande de recouvrir de gazon synthétique, 2 chambres d'électrovannes, et 2 grilles d'évacuation des eaux pluviales. La commission recommande de changer les buts à 11, équipés de crochets.

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

INITIAL

➤ T4 SYN

MONTELIMAR - STADE DE L'HIPPODROME 1 - NNI 261980201. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 14/10/2031. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a validé un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique, pour un niveau T4 SYN. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance : de la demande de classement initial de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président, le 11/09/2025, de l'AOP du 11/09/2025. La commission rappelle que le rapport des essais IN SITU initiaux doit être transmis à la commission dans les 6 mois après la mise à disposition de l'installation.





CHANGEMENT DE NIVEAU

A8 SYN à T7 SYN

ST JEAN EN ROYANS - STADE MUNICIPAL - NNI 263070101. Cette installation est classée au niveau FOOT A8 SYN, à l'échéance du 14/11/2026. La C.D.T.I.S de la LAuRAFoot acte que l'installation est tracée en FOOT à 11. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la municipalité et le rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche.

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

INITIAL

- E5-LED

MONTELMAR - STADE BAGATELLE- NNI 261980301. Cette installation n'a pas d'éclairage classé. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial. La Commission prend connaissance des documents transmis. La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2025 pour un niveau E5 LED. Une étude photométrique en date du 20/03/2025, de ECLATEC. Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m, Implantation : latérale 2 x 2 tapis symétriques. Positionner à 5.5 m de la ligne de touche, et 18 m de la ligne de but. Hauteur minimale de feu : 19 m, Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : 69.1°, Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs 1505 W et 4 projecteurs de 1010 W. Température de couleur (k) : 5700 k, Indice de rendu de couleur (IRC) : 70, Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = 44, Facteur de maintenance : 1, Des mesures réalisées par le M. Richard ZAVADA , Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 250 Lux, U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53, U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79. La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED.

MONTELMAR - STADE DE L'HIPPODROME 1- NNI 261980201. Cette installation n'a pas d'éclairage classé. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial. La Commission prend connaissance des documents transmis. La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2025 pour un niveau E5 LED. Une étude photométrique en date du 20/03/202, de ECLATEC. Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m, Implantation : latérale 2 x 2 tapis symétriques. Positionner à 5.5 m de la ligne de touche, et 18 m de la ligne de but. Hauteur minimale de feu : 19 m, Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : 69.1°, Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs 1505 W et 4 projecteurs de 1010 W. Température de couleur (k) : 5700 k. Indice de rendu de couleur (IRC) : 70, Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = 44, Facteur de maintenance : 1, Des mesures réalisées par le M. Richard ZAVADA , Président, le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 251 Lux, U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51 U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76. La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED.

- E6-LED





BOURG LES VALENCE - STADE LES COMBEAUX- NNI 260580301. Cet éclairage LED est neuf. La CRTIS de la LAURAFoot a donné un Avis Préalable Favorable pour un niveau E6 LED (24/09/2025). La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président, le 07/10/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 154 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.65. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021

CHABEUIL - STADE GASTON BARDE 2 – 260640101. Cet éclairage LED est neuf (étude photométrique ZUMBOTEL du 03/05/2023). La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président, le 07/10/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 166 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.43, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.64. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

CONFIRMATION

- E6-LED

TOURNON SUR RHONE - COMPLEXE SPORTIF LEON SAUSSET 3 – 73240103. Cet éclairage est classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 17/11/2025. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 156 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.64. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

ECLAIRAGE, CHANGEMENT DE NIVEAU

- E6 IM à E7 IM

SOYONS - STADE MUNICIPAL – NNI 73160101. Cet éclairage était au niveau E6 IM, à l'échéance du 02/08/2019. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de confirmation, de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président, le 29/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 136 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.60. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

- E6 IM à E7 IM

PRIVAS - STADE ANDRÉ BLACHER – NNI 71860101. Cet éclairage, IM, est classé au niveau E6, à l'échéance du 21/09/2025, avec une valeur moyenne limite de 120 Lux. La commission C.R.T.I.S donné un APE pour un éclairage neuf, niveau E6 LED, qui sera installé en fin d'année 2025. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président, le 15/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 112 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.42, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.77. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 IM.





(7) Eclairage, facturation au Club de : 504375 : F.C. BOURG LES VALENCE - 500355 : U. MONTILIENNE S - 528941 : FOOTBALL CLUB MONTELMAR - 504437 : R.C. TOURNON TAIN - 533092 : VIVAR'S C. SOYONS - 504370 : O. CENTRE ARDECHE- 519780 : F.C. CHABEUILLOIS -

(7) Installation, facturation au Club de : 536261 : A.S. CORNAS - 540857 : F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDRAN - 524598 : UNION SPORTIVE BEAUFORT-AOUSTE - 581219 : F. C. ROYANS VERCORS - 530928 : A. ST BARTHELEMY LE PIN GROZON - 500355 : U. MONTILIENNE - 565149 : ATALANTA VERCORS.

COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ **T5 PN**

LIVRON SUR DROME - STADE BERNARD GUICHARD- NNI 261650101 Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 02/11/2025. La CRTIS de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du District de Drôme Ardèche, le 26/08/2025, de l'AOP du 02/11/2025. La commission de District recommande la mise en place de bancs neufs pour les joueurs. **Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 18/09/2035. [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)**

CONFIRMATION

➤ **T6 PN**

FELINES - STADE PHILOMEN DUCHAMP – NNI 70890101. La CRTIS de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie, le 29/08/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du District de Drôme Ardèche, le 28/08/2025. La commission agit que les zones de sécurité sont conformes. La commission recommande de changer les buts à 11, et les abris pour les joueurs. La commission rappelle la nécessité d'avoir des mains courantes continue en particulier au niveau des vestiaires. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 18/09/2035. [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)**

LA BAUME DE TRANSIT - STADE MUNICIPAL - NNI 260330101. Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 12/08/2025, et du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 12/08/2025. La commission acte un point sensible; les abris joueurs sont très anciens et fixés dans la terre. La commission recommande de les changer et de faire une fixation sur béton, tout en conservant bien les zones de sécurité. La commission acte un point sensible; faire en sorte que les mains courantes présentes soient continues (sans interruption). **Au regard des éléments**





transmis, la commission confirme le classement de l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 18/09/2035. [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)

CHANGEMENT DE NIVEAU

➤ T7 PN à T6 PN

SAINT PRIEST - STADE BELLON – NNI 72880101. Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN avant d'être retirée du classement pour des non-conformités majeures sur les zones de sécurités. La CRTIS de la LAURAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 03/09/2025. La commission acte que l'aire de jeu n'est pas protégée. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T7 PN, à l'échéance du 18/09/2035. [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)**

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

INITIAL

➤ T5 SYN

MONTE LIMAR - STADE BAGATELLE - 261980301. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 15/01/2028. La CRTIS de LAURAFoot a donné un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique (23/05/2025). La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation, de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 02/09/2025, de l'AOP du 05/09/2025. La commission rappelle que le rapport des tests IN SITU doit lui être fourni dans les 6 mois après la mise à disposition de l'installation. **La commission acte que le projet réalisé est conforme à l'API et classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026, dans l'attente des tests IN SITU. [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)**

➤ T4 SYN

MONTE LIMAR - STADE DE L'HIPPODROME 1 - NNI 261980201. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 14/10/2031. La C.R.T.I.S de la LAURAFoot a validé un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique, pour un niveau T4 SYN. La commission prend connaissance : de la demande de classement initial de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 11/09/2025, de l'AOP du 11/09/2025. La commission rappelle que le rapport des essais IN SITU initiaux doit être transmis à la commission dans les 6 mois après la mise à disposition de l'installation. **Au regard des éléments transmis, la commission classe l'installation au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026. [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)**

CONFIRMATION

➤ T5 SYN





LES VANS - STADE MUNICIPAL - 73340101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN à l'échéance du 13/09/2025. La CRTIS de la LAURAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 26/08/2025. La commission prend connaissance du courrier de la mairie, du 1/09/2025, s'engageant à réaliser des travaux sur l'aire de jeu et à programmer les tests IN SITU de suivi. La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public réactualisée. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026.** *CRTIS du 18 septembre 2025.*

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

ECLAIRAGE, INITIAL

- E7-LED

CHATUZANGE LE GOUBET- Stade Municipal 2 - NNI260880102. Cet éclairage est neuf. La commission prend connaissance : de l'API du 01/05/2024, de la demande de classement initial de la municipalité, des mesures réalisées par M. Bernard DELORME, Membre de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 12/08/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 82 lux - U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.24 - U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.43 La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 LED. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 LED, à l'échéance du 18/09/2029.** *CRTIS du 18 septembre 2025.*

ECLAIRAGE, CONFIRMATION

- E6-LED

ETOILE SUR RHONE - STADE DE LA VEORE - NNI 261240101. Cet éclairage, est classé au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/09/2025. La commission CRTIS prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 16/07/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 188 lux - U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44 - U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.63. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E6 LED. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 18/09/2029.** *CRTIS du 18 septembre 2025.*

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

INFORMATION COUPE DE FRANCE 2024-2025 - Rectificatif

Pour la saison 2025-2026, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le 1^{er} et le 2^e tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7, et du 3^e tour au 6^e tour sur un terrain classé T5.

TERRAINS SYNTHETIQUES





Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

QUELQUES RAPPELS

Sécurité, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Pour la saison 2025-2026, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.





Pour la saison 2025-2026, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2025-2026, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS :

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).
Prochaine réunion de la Commission le **mardi 18 novembre 2025 à 14 h00**.

Le Président
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN

